

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 02 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

ID: 031-213100662-20241002-DLCM2024_79-DE

Recu en préfecture le 08/10/2024



Publié le 08 octobre 2024



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 octobre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 26 septembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents:

Monsieur Cédric MAUREL, Maire - Madame Christel RIVIERE - Madame Carole LAVAL - Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Françoise OLIVE - Monsieur Anthony BLOYET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean-Charles CONTE - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRIPEAU - Madame Nathalie HERRANZ - Monsieur Benjamin HUC - Madame Mylène MONCERET Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel FALCONNET à Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL.

Absents excusés: Monsieur Jérôme BRIÈRE - Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO - Madame Emmanuelle RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin HUC.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Virginie VIALAR, Collaboratrice de Monsieur le Maire et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-79 FINANCES: Décision modificative n° 2024-01 – Budget principal de la commune

Rapporteur: Monsieur le Maire

ADOPTE Votants: 23 Exprimés: 22 Abstentions: 1 Pour: 22 Contre: 0







ID: 031-213100662-20241002-DLCM2024_79-DE

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Sous réserve du respect des dispositions de l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Ces modifications interviennent compte tenu de la réalité d'exécution du budget ou lors de la prise en compte de nouvelles données survenues après le vote de ce dernier (régularisation). Elles sont réalisées dans le cadre d'une décision modificative, venant amender les prévisions du budget primitif.

Compte tenu de l'exécution budgétaire depuis le 1^{er} janvier 2024 et des crédits alloués par délibération n° 2024-33 du 03 avril 2024, une décision modificative est envisagée sur le budget principal de la commune (65000) afin de procéder aux ajustements nécessaires en dépenses et en recettes. En effet, des écritures d'ordre sont nécessaires pour intégrer des frais d'études dans l'enveloppe des travaux réalisés aujourd'hui achevés.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	Article	Désignation	Opération	Dép	enses	Re	ecettes
Opérations D'ordre					Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	041	2128	Autres agencements et aménagements	2209 - TRAVAUX TERRAINS DE SPORT		35 861,00 €		
D	041	2128	Autres agencements et aménagements	160 - BOULODROME BALZA		4 545,00 €		
D	041	2128	Autres agencements et aménagements	165 - TENNIS COUVERT CLUB HOUSE		2 520,00 €		
D	041	2128	Autres agencements et aménagements	OPNI		5 700,00 €		
D	041	2138	Autres constructions	2207 - CREATION D UNE MAISON DE SANTE		5 964,00 €		
D	041	2138	Autres constructions	167 - CONSTRUCTION DES SERRES MARAICHERES		33 465,00 €		
D	041	2138	Autres constructions	OPNI		4 522,00 €		
D	041	2152	installation de voirie	104 - URBANISME ET VOIRIE		1 196,00 €		
D	041	2152	installation de voirie	2203 - TRAVAUX VOIRIE ET RESEAUX		7 140,00 €		
D	041	21312	Bâtiments scolaires	2208 - CONSTRUCTION D UN GROUPE SCOLAIRE		99 863,00 €		
D	041	21312	Bâtiments scolaires	2213 - AGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE		96,00 €		
D	041	21312	Bâtiments scolaires	2308 - RENOVATION ENERGETIQUE		2 250,00 €		
D	041	2131X I	nunucs	158 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		2 691,00 €		
₹	041	2031	Frais d'études	OPNI				59 187,00 €
₹	041	2031	Frais d'études	160 - BOULODROME BALZA				4 545,00 €
₹	041	2031		165 - TENNIS COUVERT CLUB HOUSE				2 520,00 €
₹	041	2031	Frais d'études	167 - CONSTRUCTION DES SERRES MARAICHERES				33 465,00 €
2	041	2031	Frais d'effides	104 - URBANISME ET VOIRIE				1 196,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08 octobre 2024



ID: 031-213100662-20241002-DLCM2024_79-DE

		Sous-total Opérations d'ordre			- €	- € 205 813,00 €		205 813,00 €
R	041	2031	Frais d'études	158 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL				2 691,00 €
R	041	2031	Frais d'études	2202- RENOVATION ENERGETIQUE				2 250,00 €
R	041	2031	Frais d'études	2213 - AGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE				96,00 €
R	041	2031	Frais d'études	2208 - CONSTRUCTION D UN GROUPE SCOLAIRE				99 863,00 €

TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	- € 205 813,00	- € 205 813,00 €
------------------------------	----------------	------------------

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE la décision modificative n° 2024-01 du budget principal de la commune, telle que présentée ci-dessus;
- > DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- ➤ MENTIONNE que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le: 08 octobre 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le: 08 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID: 031-213100662-20241002-DLCM2024_79-DE